

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN ACCOMPAGNANT DES
RÉFECTIONS MAJEURES DE RUES DU RÉSEAU ARTÉRIEL À
L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en des travaux d'aménagement urbain qui accompagnent des réfections majeures de rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération lorsque celles-ci nécessitent une bonification.

Il peut s'agir d'aménagements qui facilitent l'accessibilité universelle, ou le transport actif, de mesures d'apaisement de la circulation, de plantations, d'ajout de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que l'intégration d'œuvres d'art.

Le projet comprend également l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de sa réalisation.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 800 000 \$.

TOTAL : 800 000 \$

Annexe préparée le 1^{er} mars 2017 par :

Louis-Daniel Brousseau
Service de l'aménagement
et du développement urbain